

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 5 avril 2024 à 20h30**

Présents : Mmes COINEAU Françoise, RANOUILLE Nadine, BOYER Martine,  
Mrs FRANCOIS Philippe, KINTING Fabrice, GAYOUT Rémi, LEFEBVRE Jean-Claude, PIGEASSOU  
Philippe, LAVILONNIERE Alain

Excusés : Mr JIMENEZ Alexandre, Mme BROCHON Sylviane

Pouvoirs : Mme BROCHON Sylviane a donné pouvoir à Mr PIGEASSOU Philippe

Mme COINEAU Françoise est désignée secrétaire de séance

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2024 :**

Après lecture du compte rendu de la séance du 15 mars 2024, Mr PIGEASSOU Philippe prend la parole pour dire que l'on avait décidé en conseil municipal d'indiquer dans le compte rendu le motif du vote (quand quelqu'un votait contre), ce à quoi Mme COINEAU Françoise après recherche, répond que lors du conseil municipal de novembre 2023 il n'en était aucunement question, seul était demandé de préciser le nom des personnes qui votaient contre où qui s'abstenaient. A part cette précision, le compte rendu est approuvé.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### **2. Approbation du compte de gestion :**

Mr Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (PIGEASSOU Philippe, BROCHON Sylviane, BOYER Martine)

### **3. Vote du compte administratif :**

Mr le Maire donne acte de la présentation faite du compte administratif comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		643 591.12		167 624.87		811 215.99
Opération de l'exercice	287 617.48	374 614.22	296 947.81	82 117.90	584 565.29	456 732.12
<b>TOTAUX</b>	<b>287 617.48</b>	<b>1 018 205.34</b>	<b>296 947.81</b>	<b>249 742.77</b>	<b>584 565.29</b>	<b>1 267 948.11</b>
Résultats de clôture		730 587.86	47 205.04			683 382.82
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>287 617.48</b>	<b>1 018 205.34</b>	<b>296 947.81</b>	<b>249 742.77</b>	<b>584 565.29</b>	<b>1 267 948.11</b>
Résultats définitifs		730 587.86	47 205.04			683 382.82

Après discussions, Mr Le Maire sort de la salle pour le vote et le doyen de l'assemblée Mr LEFEBVRE Jean Claude met le compte administratif au vote, celui-ci est adopté.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (PIGEASSOU Philippe, BROCHON Sylviane, BOYER Martine)

### **4. Vote du budget 2024 :**

Mr le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 042 035.00	1 042 035.00
Section d'investissement	698 000.00	698 000.00
<b>Total</b>	<b>1 740 035.00</b>	<b>1 740 035.00</b>

Dans le débat, Mr PIGEASSOU Philippe s'exprime pour dire qu'il regrette qu'il n'y ait pas eu une concertation en amont sur l'orientation budgétaire. Mr le Maire lui précise que comme à l'habitude la commission des finances a été réunie le 25 mars soit 10 jours avant le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le budget de l'année 2024.

POUR : 7

CONTRE : 3 (PIGEASSOU Philippe, BROCHON Sylviane, BOYER Martine)

ABSTENTION : 0

### **5. Vote des taux d'imposition 2024 :**

Il est proposé de reconduire en 2024 les taux d'imposition communaux appliqués en 2023 tout en prenant en compte les évolutions législatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 comme suit :

Type de taxe	2024
Taxe Foncière (bâti)	45.96 %
Taxe Foncière (non bâti)	89.75 %
Taxe habitation (secondaires et vacants)	10.22 %

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

#### **6. Vote des subventions :**

Mr Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enveloppe est ouverte dans le budget au titre des subventions 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la participation suivante aux associations :

La croix rouge :	200 €
Association de Pêche « le bambou » :	500 €
Amicale des Pompiers de la Coquille :	400 €
Association des Restos du Cœur :	300 €
Association les Amis de la Maison de retraite :	200 €
Association Gym Volontaire :	200 €
Association nos village nos chemins :	300 €
US Firbeix amicale des anciens :	700 €
Association sportive du collège de la coquille :	200 €
JAVA (jeunes activités voyages aventures)	100 €
Collège de la Coquille :	100 €

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

#### **7. Approbation du devis du géomètre DELIMIT :**

Mr Le Maire présente aux membres du conseil municipal, le devis pour la mise à jour du plan du cimetière communal établi par le cabinet de géomètre DELIMIT de Thiviers suite à l'opération de récupération de 40 concessions dans le cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition du cabinet de géomètre DELIMIT pour un montant de 1419 € TTC.

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

#### **Questions diverses :**

Mr PIGEASSOU Philippe demande un compte rendu des réunions avec Mr le sous-préfet. Mr le Maire lui précise que ces réunions ou plutôt ces rencontres sont à l'initiative de Mr le sous-préfet et qu'elles traitaient de dossiers privés, et qu'il n'y avait pas lieu de rendre compte publiquement du contenu précis, cependant Mr le Maire indique qu'il lui appartient au cas par cas de pouvoir en informer certains élus si besoin.

Mme BOYER Martine demande pourquoi un panneau d'affichage public n'a pas été prévu à côté du point d'enlèvement des ordures ménagères situé à « la Croix du Rocher ». Mr GAYOUT Rémi, répond que nous en avons déjà discuter et qu'il y a une très faible utilisation de ce point d'accès et que les quelques personnes qui s'y rendent vont également sur les autres points d'apport volontaires pour déposer l'ensemble des déchets ménagers.

Mr le Maire informe aux membres du conseil municipal que la commune n'a pas été retenue pour le projet sur la valorisation des itinéraires « grande boucle du parc » par des créations contemporaines, porté par l'association IPAMAC ou l'accueil avait été voté au conseil municipal précédemment.

Mr le Maire précise qu'il a rencontré avec Mme BROCHON Sylviane une commerçante ambulante qui souhaite dès la fin avril, développer une activité de vente d'huîtres, de fruits de mer et de poissons, et qu'elle souhaite pouvoir s'installer sur l'emplacement Food Truck côté de la salle des fêtes, les vendredis de 14 heures à 19 heures. Elle sera équipée d'un camion frigorifique de 12T et d'un Barnum, et prévoit des dégustations sur place.

Mr le Maire précise que les membres des commissions communales seront réunis dès que ces commissions seront nécessaires. Il invite les responsables des principales commissions à caler des rendez-vous dès qu'il y a nécessité et prend date dès à présent avec les membres de la commission « Gros travaux et Investissements » pour les réunir.

Mme BOYER Martine évoque sa demande de commémoration de la salle des fêtes à la mémoire de Mr GORRE ancien maire. Mr le Maire lui précise que ce type de commémoration doit se faire de façon volontaire et animée de sentiments positifs et non sous la pression publique comme cela a été le cas. De plus, le courrier adressé par Mme GORRE à Mr le Maire dénigre tout le travail qu'il effectue pour la commune et celui de son équipe municipale.

Mr le Maire dit qu'il est nécessaire de revoir le règlement intérieur de la location de la salle des fêtes notamment pour gérer les situations suivantes : annulation de réservation de la salle à plusieurs reprises et sans justificatif. Il demande à Mr KINTING Fabrice, président de la commission en charge de la gestion de la salle des fêtes d'instruire ce point lors de la prochaine réunion de cette commission, de plus une personne à réserver à trois reprises la salle des fêtes et annulé au dernier moment sans motif, cela à pour conséquences de nous faire perdre de potentielles locations, le conseil municipal est d'accord pour ne plus lui louer.

Mr le Maire évoque la fin de contrat au 30 Juin de l'agent technique venu renforcer l'équipe, compte tenu des besoins d'appui sur l'entretien de la commune le conseil municipal est unanime sur le choix à l'issu de ce contrat de créer un poste d'agent technique, la commission ressource humaine se réunira prochainement pour préparer ce dossier.

La séance est levée à 22h45

La secrétaire de séance Françoise COINEAU

